



Rapport

***de la commission d'environnement et  
d'urbanisme***

Concernant

**LE BUDGET 2018  
DE LA VILLE DE SION**

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente du Conseil Général,

Monsieur le Président de la Municipalité,

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient d'abord à remercier le Président de la Municipalité, les Conseillères communales et les Conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses nombreuses questions sur le budget 2018.

La Commission s'est réunie à 6 reprises pour examiner le budget et elle a notamment reçu M. Dondainaz pour une présentation.

Elle a également reçu le président de la Municipalité pour le développement des réponses aux questions soumisees, et tient à le remercier, ainsi que M. Dondainaz, pour leur disponibilité et pour les précisions des explications fournies.

La commission remercie la municipalité pour l'envoi des réponses au préalable et apprécie la proximité retrouvée avec le président de la commune pour cet exercice des réponses.

## **I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE**

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec le budget 2018 et a relevé, dans la mesure du possible, les éléments concernant ses compétences à savoir l'édilité, l'urbanisme, les travaux publics ou autres rubriques qui s'y rapportent.

La Commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 9 membres présents.

## **II ANALYSE DES DIVISIONS ADMINISTRATIVES**

<b>0 GENERALITES</b>
----------------------

<b>0 Fonct/Invest Politique énergétique de la Ville</b>
---

Quelle est la politique en la matière (autosuffisance, ...) et dès lors quelle est la politique d'investissement à la vue des pertes financières annoncées dans le domaine ?

Quelle est la politique en matière d'approvisionnement électrique (hydro, part nucléaire, ...) et de chauffage des immeubles (Sogaval, chauffage à distance, ...) ?

*La Ville a défini sa politique énergétique dans son plan directeur des énergies ([http://www.sion.ch/pdf/reglement\\_plan-directeur-communal.pdf](http://www.sion.ch/pdf/reglement_plan-directeur-communal.pdf))*

*Elle a de plus arrêté un objectif d'autosuffisance en termes d'approvisionnement en énergie durable et localement produite. A cet effet, la Ville a augmenté au début 2017 sa part de capital dans la société de partenaires Lizerne et Morges SA. Afin de faire face à des pertes sur la valorisation de son portefeuille énergétique dues aux prix très bas de l'énergie hydraulique, la Ville a négocié avec l'esr une prime de qualité pour chaque kwh produit localement et de manière durable. Le projet de CAD Sion fait partie de la stratégie énergétique selon présentation du 7 novembre au Conseil général.*

La CEU se réjouit de cet objectif d'autosuffisance et d'encouragement à la production locale et renouvelable. La CEU soutient toutes les mesures qui pourraient être prises par la

commune pour se désengager de la sous-participation à la centrale nucléaire française (du Bugey).

## 1 Administration générale & finance

### 1 Invest 116.50 Investissements propres p. 185

Où en est le projet, son détail et que reste-t-il à faire ?

*D'importants projets sont en phase finale (migration centrale téléphonique et nouveaux outils de communication, renouvellement de la plateforme internet).*

*Le renouvellement des applications communales a débuté et se déroulera sur plusieurs années (à noter que les modèles de financement des licences suivent la tendance générale et se tournent vers des locations annuelles en lieu et place d'un important investissement de départ suivi de maintenances annuelles).*

*Le projet du journal de police est différé pour des questions organisationnelles (rapprochement des corps de police de Sion et Sierre).*

La CEU comprend le report du projet du journal de police au profit d'une future collaboration accrue entre les polices de Sion et de Sierre.

Document de travail à l'usage du Conseil général

## 2 Economie & Tourisme

### 2 Fonct 260 Economie et tourisme p. 82

Gouvernance : Ne faudrait-il pas créer un service du tourisme pour la ville de Sion, doté d'un chef de service ?

Budget-compte : Pourrait-on obtenir une meilleure vision dans la séparation des dépenses liées à l'économie et celles liées au tourisme ?

Les nouveaux territoires de la Ville vont-ils changer la politique touristique de la commune ?

*La nouvelle gouvernance mise en place par la Ville avec la naissance d'un dicastère Economie et Tourisme a pour objectif d'intégrer les composantes transversales du tourisme et de la promotion économique dans la stratégie de la Ville. Il est prévu à terme l'engagement d'un chef de service pour ce dicastère. Son cahier des charges est à l'étude en lien avec la définition de la marque territoriale Sion. Il est clair que nous intégrons les nouveaux territoires de la Ville, notamment celui des Agettes et souhaitons mettre sur pied un laboratoire de la réconciliation plaine-montagne. Nous devons faire la promotion de l'ensemble de notre territoire qui va de 476 m à 2280 m.*

La CEU se réjouit de la volonté affichée de créer un poste de chef de service et attend le projet de cahier des charges du dit poste.

### 2 Invest 266.50 Investissements propres p. 194

A la rubrique Fonct 266.314, il y a un montant de 570'000.- prévu pour l'entretien des bâtiments et dans les investissements, un montant prévu pour la rénovation de bâtiment de 500'000.-. Qu'est ce qui est de l'entretien et qu'est-ce qui est de la rénovation ?

*En règle générale, les entretiens périodiques, annuels, bisannuels et chaque 3, 4 et 5 ans sont comptabilisés dans le fonctionnement. Les travaux de rénovation lourds, de renouvellement d'installation, sont comptabilisés dans les investissements.*

*La rubrique rénovation du bâtiment dans les investissements correspond aux travaux de réhabilitation et de mise aux normes de l'aérogare, budgétisée à Fr. 2'885'000.-.*

### 2 Invest 266.50 Investissements propres p. 194

Cela fait plusieurs années qu'un montant est affecté pour la démolition de ces baraquements. La CEU se demande s'il se reconstruit chaque année et qu'on le redémolit ? (☺)

*En effet, la dénomination "démolition village en bois" peut faire penser à un jeu d'enfants éducatif de construction que l'on fait monter et remonter à nos jeunes pousses ☺.*

*Plus sérieusement, le "village en bois" comprend 4 bâtiments (ancien bâtiment administratif d'Air-Glacières, ancien atelier d'Air-Glacières, bâtiment du Vol à Moteur et ancienne halle du Feu). À ce jour, seuls les deux anciens bâtiments d'Air-Glacières sont démolis.*

*La rubrique comprend également une partie de la mise en conformité de la surface après démolition afin qu'une fois libérée, cette surface puisse être utilisée et affectée à un autre usage.*

**3 Education & Culture****3 Fonct 301.302 Traitement du personnel enseignement p. 92**

22 personnes à temps partiel pour 2'160'000.- brut pour ces activités ? Combien d'EPT cela représente-il ?

*Il y a en tout 15.05 EPT qui se répartissent de la manière suivante : 2 animateurs d'allemand/anglais (0.2 EPT), 7 animateurs d'éducation physique (3.5 EPT), 5 animateurs de rythmique (2.5 EPT), 5 animateurs d'éducation musicale (2.95 EPT), 3 animateurs d'expression théâtrale (1.7 EPT), un médiateur (1 EPT), deux collaborateurs pédagogiques (1.2 EPT) ainsi que les salaires des enseignants pour les études surveillées (plusieurs fois à midi ou le soir durant toute l'année scolaire et dans les différents centres scolaires de la ville) les cours d'été (1 x 3 semaines et 1 x 2 semaines) et les divers remplacements (maternité, maladie, accident, ...) des enseignants susmentionnés (au total 2 EPT). Sont donc également payés sous cette rubrique les différents remplaçants, somme partiellement récupérée sous rubrique 301.436 (Fr 54'000.- pour 2018).*

**3 Fonct 308.312 Eau, énergie, combustibles p. 95**

Augmentation de 250'000.- Que représente cette augmentation et comment le calcul a été effectué ?

*Premièrement, sur la base des comptes 2016, cette rubrique a été augmentée de Fr. 50'000.-.*

*Deuxièmement, suite à la réorganisation de l'administration et au « démantèlement » de la Division Eau-Energie, le coût de l'éclairage intérieur des bâtiments scolaires, soit Fr. 200'000.-, est comptabilisé sous cette rubrique. Précédemment, ces factures d'électricité étaient enregistrées dans le centre d'activité « Eclairage public » (rubrique N° 802.312).*

*Nouvelle ventilation des charges d'électricité :*

Rubrique	Comptes 2016	Budget 2018
802.312 – Eclairage public	831'196.-	
308.312 – Ecole		200'000.-
503.312 – Feu et PCi		7'000.-
601.312 – Voirie		8'500.-
701.312 – Bâtiments communaux		100'000.-
852.312 – Parcs et jardins		5'000.-
854.312 – Eclairage public		480'000.-
901.312 – Centres sportifs		20'000.-

**3 Fonct 308.314 Entretien de biens immobiliers p. 95**

Qu'est-ce qu'on considère comme entretien et qu'est-ce qu'on considère comme rénovation (Invest 308.50) ?

*Sont enregistrés sous la rubrique 308.314 les différents travaux d'entretien courant (assainissements de murs, toitures, installations sanitaires, diverses réparations de machines, stores, fenêtres..., donc travaux peu ou pas prévisibles) ainsi que les travaux courants de rénovation qui eux sont prévisibles (réfections éclairage et peinture de couloirs, salles de classe, salles des maîtres, sanitaires, remplacements chaudières/brûleurs, mise en conformité de voies d'évacuation, ... . Cela concerne 16 centres scolaires, au total 49 bâtiments pour une surface de plancher de plus de 70'000 m2.*

*Sous rubrique 308.50 investissements, nous enregistrons les travaux importants et coûteux, prévisibles, qui peuvent aussi impliquer de nouveaux aménagements. Les investissements prévus sous cette rubrique ont lieu selon les planifications budgétaires pluriannuelles.*

**3 Fonct 308.427 Revenus des biens du patrimoine p. 95**

La dénonciation du bail de St-Guérin. Cette dénonciation a-t-elle déjà eu lieu ? Si oui, sur demande de quelle partie (canton ou commune) et pour quelle échéance ?

*La dénonciation du bail concernant les locaux loués à l'Etat pour l'ECG-EPP (école de culture générale et école pré-professionnelle) a été faite par la ville de Sion en décembre 2016. La résiliation devrait intervenir au moment où les bâtiments de la HES, actuellement en construction à la rue de l'Industrie, seront achevés, de sorte que les locaux occupés à ce jour par la HES pourraient être affectés aux classes de l'ECG-EPP. Cependant, par rapport aux réflexions menées aujourd'hui par l'Etat en vue de la construction d'un nouveau collège, le futur emplacement de l'ECG-EPP n'est pas encore connu par la ville de Sion.*

La CEU suivra avec attention le dossier des déplacements des collèges et écoles. Elle s'inquiète des conséquences futures générées par ces décisions cantonales (organisation, mobilité, emplacement, coûts ...).

**4 Affaires sociales**

*Pas de question*

<b>5 Sécurité publique</b>
----------------------------

<b>5 Fonct 500.437 Amendes</b>
--------------------------------

p. 117

Pourquoi une prévision aussi optimiste ?

Y a-t-il un objectif d'autofinancement des nouveaux agents engagés ?

*Le service ne vise aucun but d'autofinancement des nouveaux postes d'assistant de sécurité publique (ASP) qui ont été octroyé cette année. L'objectif du service, sur demande du Conseil municipal, est d'assurer une meilleure présence et donc un contrôle du stationnement accru dans les lieux stratégiques de la ville, notamment dans les zones de rencontre du centre-ville, où les mauvaises habitudes des automobilistes donnent une mauvaise image de la Ville de Sion et créent des problèmes de sécurité, notamment pour les piétons.*

*L'augmentation prévue est toutefois directement liée à l'engagement de trois nouveaux assistants de sécurité publique qui auront, pour deux d'entre eux, terminé en 2018 la formation nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. A noter également qu'un collaborateur ASP, qui a cumulé de nombreux jours d'absence ces dernières années pour cause de maladie, pourra être remplacé l'année prochaine, l'AI s'étant prononcée favorablement sur ce dossier.*

Le CEU relève que les contrôles plus réguliers ont un effet bénéfique sur les « voitures ventouses », principalement en vieille ville et dans le centre.

Document de travail à l'usage du Conseil Général

## 6 Travaux publics & Environnement

### 6 Fonct 609.312 Eau, énergie, combustibles

p. 136

Quel est le pourcentage d'eau provenant des sources de la Ville et celui de l'eau achetée à d'autres entités ?

	2013		2014		2015		2016	
	m3	%	m3	%	m3	%	m3	%
Eau des sources Sion	1673859	32%	1154762	23%	1657337	30%	1735048	34%
Eau pompée Sion	2300529	44%	2254176	46%	2830957	51%	2484420	49%
Eau communes partenaires	1284442	24%	1529202	31%	1012965	18%	839680	17%
<b>Total Sion</b>	<b>3974388</b>	<b>76%</b>	<b>3408938</b>	<b>69%</b>	<b>4488294</b>	<b>82%</b>	<b>4219468</b>	<b>83%</b>
<b>Total comunes partenaires</b>	<b>1284442</b>	<b>24%</b>	<b>1529202</b>	<b>31%</b>	<b>1012965</b>	<b>18%</b>	<b>839680</b>	<b>17%</b>
<b>Total</b>	<b>5258830</b>	<b>100%</b>	<b>4938140</b>	<b>100%</b>	<b>5501259</b>	<b>100%</b>	<b>5059148</b>	<b>100%</b>

### 6 Invest 601.50 Liaison Nord-Sud secteur gare

p. 217

Est-ce que la totalité des 300'000.- prévus pour l'étude en 2017 a été dépensé ?

Quelles sont les réelles raisons de l'impossibilité de la réalisation d'une passerelle (conclusions de l'étude) ?

*Les études de faisabilité sont toujours en cours. La liaison Nord-Sud secteur Gare doit répondre à une liaison piétonne et de mobilité douce avec si possible un raccordement au quai CFF de la voie 2 et de la voie 3 dans une vision à 2030. Tant que CFF Cargo ne quitte pas Sion ou ne modifie pas son concept d'exploitation, cette liaison aura grande peine à être réalisée.*

*À ce jour, la variante passerelle a été écartée car son accessibilité ne pouvait se faire que par ascenseur : l'accessibilité nord correspondait à monter de deux étages et l'accessibilité sud à monter quatre étages. Le cheminement cyclable Nord-Sud étant coupé, l'accès aux quais CFF voie 2 et 3 est difficilement réalisable.*

*La passerelle enterrée est une variante plus judicieuse pour résoudre l'accessibilité au quai CFF ainsi que pour assurer le cheminement cyclable Nord – Sud – Berges du Rhône. Avec une passerelle enterrée, l'accessibilité Nord correspondrait à descendre de deux étages et l'accessibilité Sud serait au niveau de la rue de l'Industrie.*

La CEU souhaite une issue rapide et pragmatique, notamment au vu des montants d'études engagés.

### 6 Invest 610.50 Investissements propres

p. 221

La mise en place de parkings adaptés aux Echutes, Tourbillon, Marèches : Comment sont réparties les places de parking entre le RSV et la part publique (parking d'échange)

Quel est l'investissement du RSV dans ces parkings provisoires ?

*Il n'y a aucune répartition des places entre le RSV et la Ville de Sion. Ce parking sera gratuit et ouvert à tout usager.*

*Le parking est financé par la Ville de Sion. Le RSV, quant à lui, finance la plus-value du coût des transports publics de la liaison Gare-Hôpital en passant d'une cadence de 20 minutes à une cadence de 10 minutes, ceci pour un montant de Fr./an 275'000.-*

## 7 Bâtiments et constructions

### 7 Invest 701.50 Investissements propres p. 229

Rénovations d'immeubles

Quelle est la différence entre ce poste « rénovations d'immeubles » et celui du Fonct 701.314 « entretien des biens immobilier » et comment sépare-t-on entretien de rénovation ?

*La rubrique d'investissement comprend les travaux prévus de réfection et de transformation selon calendrier des planifications budgétaires.*

*La rubrique de fonctionnement comprend les travaux courants de plus de 80 bâtiments de plus ou moins importance. Des travaux sont prévus pour l'assainissement des installations techniques, en particulier pour les productions de chaleur.*

*Le montant total de la rubrique N° 701.314 est certes conséquent, mais il regroupe, en fait, une multitude de dépenses inférieures à Fr. 100'000.-.*

### 7 Invest 705.50 Investissements propres p. 229

Ancien cimetière

La ville a-t-elle prévu de supprimer les dernières places de parking au cimetière ?

*Oui, il restera uniquement des places à durée limitée, dédiées aux visiteurs du cimetière.*

## 8 Urbanisme & Mobilité

### 8 Invest 852.50 Investissements propres p. 239

Quelle est la part de la dépense pour la place de jeux de Bramois ?

Quel montant est réellement prévu pour les arbres et la végétation ?

Plus généralement la CEU souhaite connaître la politique de la Ville en matière d'arborisation des espaces publics ?

*> Sur les 1'200'000.- de la rubrique investissement (852.50), la dépense pour la place de jeux de Bramois est de Fr. env. 700'000.- (travaux réalisés sur plusieurs exercices).*

*> Le montant prévu pour les arbres et la végétation est défini par rapport aux travaux réalisés, notamment ceux en commun avec le service des travaux publics et est adapté de cas en cas en fonction du projet, des configurations locales et des contraintes externes.*

*> S'agissant de l'arborisation des espaces publics, il s'agit d'un élément à part entière de la politique en matière de gestion et de création de nouveaux espaces dans une vision globale de l'ensemble des thématiques (gestion des mobilités, cohabitation avec le patrimoine bâti, préservation et création de vues sur le paysage proche ou lointain, problématique des sous-sols : qualité des sols, hydrologie, passage des réseaux, contraintes légales et réglementaires, etc.). L'arborisation des espaces publics est par ailleurs une des composantes du projet AcclimataSion.*

*En outre, les principes suivants s'appliquent :*

*Pour chaque arbres coupé un arbre replanté*

*Suivi de formations pour tous les nouveaux agents pathogènes et les nouveaux ravageurs*

*Suivi régulier de l'état sanitaire*

*Mise en place de traitements biologiques pour les arbres en place*

*Abattage en cas de risque pour la population*

*Taille raisonnée pour éviter les arbres mutilés et les frais inhérents*

*Etude approfondie de chaque cas pour une nouvelle plantation ou un remplacement*

*Etablissement des recommandations en accord avec le projet Acclimatation.*

*En matière de sujets plantés, le relevé suivant peut-être dressé :*

*Plantation 2014                      87 arbres*

*Plantation 2015                      100 arbres*

*Plantation 2016                      136 arbres*

*Arbustes indigènes et horticoles*

*2014                                      404*

*2015                                      264*

*2016                                      741*

*S'agissant de la notion d'indigénat, l'objectif est de favoriser les plantations indigènes tout en tenant compte que plusieurs essences font face à des problèmes phytosanitaires ou d'incompatibilité avec le contexte urbain (racines traçantes par exemple). Des sujets horticoles sont aussi utilisés en raison de leur qualité de résistance aux maladies et aux insectes, de bonne adaptation au changement climatique et, bien entendu, de leur plus-value dans les projets paysagers (port, hauteur, couleur, etc.).*

La CEU salue le travail de l'équipe des parcs et jardins, notamment l'arborisation soutenue de la commune dans l'esprit du projet AcclimataSion.

## **9 Sport, jeunesse & loisirs**

### **9 Fonct Généralités**

Quelle est la politique des loyers et participations des clubs sportifs pour l'utilisation des infrastructures ? (loyer patinoire, salle de sport, ...).

Y a-t-il une systématique ou est-ce établi via des conventions ou accords ?

*Selon la politique sportive de la Ville, il est prévu que :*

*Les clubs sportifs à but lucratif ou commercial utilisent les installations sportives de la Ville sur la base d'un bail à loyer ;*

*Les clubs sportifs à but non lucratif disposent gratuitement des installations sportives de la Ville, excepté celles dont l'utilisation est soumise à un tarif d'entrée.*

Les 500'000.- prévus sont-ils directement versés au comité de candidature ?

*Ce montant sera versé proportionnellement aux autres subventions publiques au comité de candidature*

Ne faut-il refacturer, à l'image de ce qui est fait pour la voirie, les frais de fonctionnement pour la candidature sur un compte lié ?

*Le moment venu, soit dans la phase de réalisation des infrastructures et d'exploitation, il faudra budgétiser de manière transparente le coût des prestations fournies à l'usage exclusif de ce projet.*

A l'image du canton, la création d'un poste uniquement dédié à la candidature est-elle prévue (nouveau chef de service du tourisme – voir ci-dessus) ?

*La Ville de Sion n'entend pas engager de délégué pour les Jeux Olympiques 2026. Les différents partenaires vont œuvrer main dans la main pour la réussite de ce projet et il n'est donc pas nécessaire de créer un nouveau poste au niveau communal.*

La CEU demandera le déplacement de ce poste sous la rubrique 2 Economie et tourisme.

*De par la nature de l'événement, il est juste que ce projet soit imputé au Dicastère des Sports. D'ailleurs, tant au niveau fédéral que cantonal, les Jeux Olympiques sont du ressort des Départements des Sports. Cependant, ce dossier à Sion est piloté par le Président de la Ville avec appui des services concernés (p.ex : Hôtel de Ville, Finances, Urbanisme et Mobilité, Bâtiments et Constructions, Sports), au gré des domaines concernés.*

La CEU pense que dans l'immédiat, ce poste peut rester sous cette rubrique (9), notamment du fait de la gestion par un chef de service. En revanche, dès la nomination d'un chef de service pour l'économie et le tourisme, le dossier de candidature devrait en toute logique être transféré sous la rubrique 2 Economie et tourisme.

Est-ce que les montants prévus ou dépensés pour les études de l'ex-futur centre aquatique vont pouvoir être valorisés ?

*Oui, par exemple, connaissance de la puissance énergétique de la piscine et de la patinoire en vue de l'obligation OPAM (ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs) de séparer les deux installations pour une mise aux normes obligatoires en 2019.*

Quelles sont les raisons objectives de l'impossibilité de la réalisation de ce centre (conclusions de l'étude) ?

*Le Conseil municipal dans sa définition des priorités a décidé d'abandonner ce projet pour des raisons de disponibilités financières au vu d'autres projets plus cruciaux.*

### III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La CEU relève l'insuffisance de financement de 4,7 millions, ce qui conduit à une augmentation de la dette brute par habitant, tout en restant un endettement faible.

Toutefois, les investissements restent mesurés en fonction du rôle central de la commune au niveau cantonal. Les investissements et charges liés ne pourront indéfiniment augmenter et devront être soutenus par les communes avoisinantes et/ou d'autres centres cantonaux.

De même, la CEU relève la maîtrise des charges de fonctionnement et souhaite que les prévisions de rentrée fiscale se réalisent.

La CEU salue la transparence des prestations interne de la voirie refacturées aux services utilisateurs.

L'analyse du budget 2018 avec les modifications de rubriques n'a pas été aisée (contrôle et comparaison). La CEU souhaite que pour les prochains exercices (comptes 2017) un soin particulier soit apporté à cette problématique.

La Commission remercie encore les services pour les travaux entrepris, ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies.

La Commission Environnement et Urbanisme a accepté le budget 2018 de la Ville de Sion à l'unanimité des 10 membres présents et vous propose d'en faire de même.

---

Sion, le 16 novembre 2017

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

**Gérard Varone**



Président

**Alain Turatti**



Rapporteur

Liste des présences :

Nom	17 oct 2017	23 oct 2017	25 oct 2017	30 oct 2017	14 nov 2017	16 nov 2017
Gérard Varone	X	X	X	X	X	X
Alain Turatti	X	X	X	X	X	X
Bastian Collet	X	X	X	X		
Mathieu Gachnang	X		X	X	X	X
Gilles Fellay		X	X	X	X	X
Sophie Trabacchi	X	X		X	X	X
Marco Marquis		X		X	X	X
Jean-Daniel Rouiller	X	X	X	X	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X	X		X	
Magali Nanchen					X	X
Jean-Claude Hirt	X			X	X	X

Jérôme Tavernier suppl	X		X			
Vincent Boand suppl		X	X			
Juan Pallara suppl					X	
Denise Betchov suppl						X